

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2010-9-6-6

Service consulté

**PROGRAMME C261, C262
PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION
ADEME-DEPARTEMENT**

Résumé : *Sur proposition des comités de gestion paritaire de la convention ADEME-Département, les aides aux études, aux décharges, au compostage individuel, à la communication, à la collecte sélective, listées dans l'annexe du rapport, sont soumises à l'approbation de la Commission Permanente, conformément aux termes de la convention précitée. Le total des aides allouées par le Département se monte à 42 969 €.*

Le Département et l'ADEME sont liés par des conventions de partenariat annuelles destinées à favoriser la modernisation de la gestion des déchets au travers d'interventions financières et techniques en faveur des communes et de leurs groupements. La convention de co-financement entre le Conseil Général et l'ADEME prévoit que les demandes de subventions soient examinées au sein d'un comité de gestion paritaire, avant d'être soumises à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Les projets listés en annexe ont été approuvés par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie et font l'objet d'un ordre de service ; le total des aides allouées par le Département se monte à 42 969 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 33 005 €, sur le Programme C261 Chapitre 204 Fonction 731 Nature 20414, et de 9 964 € sur le Programme C262 Chapitre 204 fonction 731 Nature 20414.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 02 JUILLET 2010

**Réhabilitation des décharges
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DEC03540	SOULTZMATT réhabilitation de la décharge du Bannstein à Soultzmatt	66 010,00	50%	33 005,00
			Total	33 005,00

**Traitement des ordures ménagères
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM03898	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES acquisition de 6 conteneurs aériens pour la collecte du papier	8 340,00	35%	2 919,00
TOM03906	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES acquisition de 20 lombricomposteurs	1 952,00	40%	781,00
TOM03892	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE Acquisition de 2 city bulles pour la collecte du verre	2 125,00	35%	744,00
TOM03873	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ acquisition de 500 composteurs plastique et 200 bois	13 801,00	40%	5 520,00
			Total	9 964,00